

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**PERMIS DE CONSTRUCTION****CONSTRUCTION – RECONSTRUCTION – AGRANDISSEMENT - TRANSFORMATION**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/> Reconstruction <input type="checkbox"/> Maison mobile
NATURE DES TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Autres, préciser :
NOMBRE DE LOGEMENTS :	<input type="checkbox"/> 1 (unifamiliale) <input type="checkbox"/> 2 (bi familiale) <input type="checkbox"/> 3 (tri familiale) <input type="checkbox"/> 4 et plus (multifamiliale) Nombre total de chambres
LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non SI OUI, PRÉCISER : <input type="checkbox"/> Logement sous-sol (type bachelor) <input type="checkbox"/> Logement intergénérationnel
DATES DES TRAVAUX :	Début : _____ Fin : _____ Estimation des coûts des travaux \$
4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/> L'ENTREPRENEUR (si coché, remplir la section ci-dessous) <input type="checkbox"/> AUTO-CONSTRUCTION	
Nom de l'entreprise de construction	N° de licence RBQ
Adresse	Code postal
Courriel @	N° Téléphone de l'entreprise
<input type="checkbox"/> EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION SANITAIRE	
Nom de l'entreprise	N° de licence RBQ
Adresse	Code postal
Courriel @	N° Téléphone de l'entreprise
<input type="checkbox"/> EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE PRÉLÈVEMENT D'EAU	
Nom de l'entreprise	N° de licence RBQ
Adresse	Code postal
Courriel @	N° Téléphone de l'entreprise
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.	SIGNATURE DU DEMANDEUR
Date de la demande	

Jour / Mois / Année

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION

- Les plans de construction des bâtiments** signés et scellés par un technologue, un architecte ou un ingénieur, incluant :
 - ✓ Plans, élévations, coupes, profils (des étages, façades et de la fondation)
 - ✓ Les matériaux de parement extérieur et les couleurs
 - ✓ Détails des galeries, solariums ou vérandas
 - ✓ Rendement énergétique des portes et fenêtres (certification Energy Star ou équivalente)
- Un plan projet d'implantation** préparé par un arpenteur-géomètre, incluant :
 - ✓ Dimension du terrain, la localisation projetée des constructions
 - ✓ Les marges d'implantation du bâtiment, les servitudes, la ligne des hautes eaux, les milieux humides
 - ✓ Les espaces de stationnement, l'allée de circulation et la largeur de l'entrée charretière
 - ✓ Le niveau moyen du sol, existant et projeté suivant les travaux, incluant la topographie du terrain avec des courbes de niveaux équidistants d'au plus deux (2) mètres
- Un plan d'aménagement paysager**, incluant :
 - ✓ Les espaces de stationnement, l'allée de circulation, les accès piétonniers (trottoir)
 - ✓ L'emplacement et la largeur des entrées charretières incluant localisation du ponceau et son diamètre
 - ✓ L'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour l'implantation de la construction, des plantations et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux
 - ✓ L'emplacement des équipements, des appareils mécaniques (thermopompe, bonbonne de propane)
 - ✓ L'emplacement, les dimensions et les matériaux des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement
 - ✓ Les mesures mises en place pour gérer adéquatement les eaux de ruissellement (Barils d'eau de pluie, zones végétalisées)
 - ✓ L'emplacement des bacs à déchets, matières recyclables et organiques sur le terrain ainsi que les aménagements au pourtour afin de les camoufler
- L'emplacement et la description des systèmes d'éclairage extérieurs**
- Les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments** pour des travaux d'excavation à moins de 30 mètres de la ligne des hautes eaux, d'un milieu humide, d'un fossé (réseau d'égout pluvial) ou d'un talus d'une pente de 15 % et plus;
- Formulaire de branchement d'aqueduc et égout**

CONTENU SUPPLÉMENTAIRE POUR UNE INSTALLATION SANITAIRE ET DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les plans et documents du type d'installation conformément au Règlement (R.R.Q., c. Q2, r. 22) <input type="checkbox"/> Après la fin des travaux, dans un délai maximal de 60 jours, le requérant doit déposer : Un rapport d'inspection signé et scellé par un professionnel incluant l'attestation de la conformité au Règlement (R.R.Q., c. Q2, r.22) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les plans et documents du type d'installation conformément au règlement (R.R.Q., c. Q.2, r. 35.2) <input type="checkbox"/> Le rapport final de forage, max. 30 jours après la fin des travaux signé par un professionnel attestant que l'installation est conforme |
|--|--|

PLANS ET DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PIIA

- Des plans, élévations, coupes et croquis schématiques, en couleur**, de toute construction projetée sur le terrain
- Un plan profil du terrain** préparé par un arpenteur-géomètre indiquant les opérations de remblais et déblais et la hauteur de la cime des arbres pour les terrains assujettis au règlement sur les PIIA en montagne
- Un plan d'aménagement paysager détaillé**, incluant la localisation des végétaux projetés et existants, les essences à planter, l'emplacement des constructions, des bâtiments existants, des équipements d'éclairage, des allées de circulation et d'accès, des espaces de stationnement, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement
- Un plan de perspective visuelle** de l'intervention projetée à partir des corridors touristiques et du bassin visuel
- Un plan image**, photomontage, démontrant l'apparence finale des travaux de construction
- Des photographies récentes, prises depuis moins de trente (30) jours**, des bâtiments, constructions, ouvrages ou du terrain visé par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains adjacents
- Un texte explicatif** démontrant l'intégration des interventions projetées au milieu d'insertion

FRAIS D'ÉTUDE

Construction	200,00 \$ par logement
Construction autre que résidentielle	300,00 \$ (+5.00 \$ par tranche de 10m ² supérieur à 100m ²)
Agrandissement	50,00 \$ / 100,00 \$ autre que résidentielle
Installation sanitaire / Prélèvement d'eau	100,00\$ chacun
Demande de PIIA	50,00\$ agrandissement /100,00\$ construction
Renouvellement	La moitié du coût initial du permis de construction / 50,00\$ autres permis

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujéti à l'approbation d'un PIIA, il faut prévoir un délai supplémentaire de trente (30) jours.